



Permis de végétaliser

FORMULAIRE DE DEMANDE DE VÉGÉTALISATION

PROJET INDIVIDUEL OU COLLECTIF

Le présent document sera soumis à validation par les services de la mairie. Après examen du projet de végétalisation, il sera établi une convention fixant les conditions du permis de végétaliser.

1- Le demandeur

Personne physique, majeur et résidant sur la commune de Redon

Personne morale :

Association

Entreprise ou commerçant

Autre

Nom et prénom du demandeur :

Nom de la structure (le cas échéant) :

Adresse :

Tél :

E-mail :

2- Projet de végétalisation

Inserer Schéma/dessin sur les différents dispositifs de végétalisation possible

Adresse du lieu à végétaliser (Joindre photos, plan, dessin)

Type de dispositifs de végétalisation :

Pied de façade Pieds d'arbres Pieds de murs Hors-sol

Les emplacements exacts des bacs et les dimensions précises des fosses de plantation seront à définir précisément avec les services instructeurs.

Si pieds de mur ou pied de façade :

Etes vous

Propriétaire / copropriétaire

Locataire (le cas échéant coordonnées du propriétaire) :

J'ai déjà l'accord du propriétaire (*merci de le fournir pour l'instruction*)

Je demanderais l'accord du propriétaire pendant de l'instruction de mon dossier par les services de la Ville et m'engage à le fournir avant signature de la convention d'occupation.

En cas de copropriété, il est nécessaire d'avoir l'accord de tous les copropriétaires.

Description du projet (Végétaux souhaités, dimensions, configuration, ...) :

Fait à Redon le,

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, la Ville de Redon, dont le Maire est responsable du traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour délivrer une autorisation d'occupation du domaine public. En complétant et retournant ce formulaire, vous donnez votre consentement au traitement de vos données. Ces données seront conservées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes dans leurs domaines d'activités spécifiques (DGP/SIAF/2014/006).

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Ville de Redon, CS 80254, 35601 Redon Cedex ou rgpd@mairie-redon.fr. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 Thorigné-Fouillard Cedex ou dpg@cdg35.fr

En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.